

CH_VB 10106569 vom 6. Juni 1991

Bundesverwaltung, 1991-06-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__10106569__td_

FR: CH_VB 10106569 du 6 juin 1991

IT: CH_VB 10106569 del 6 giugno 1991

Erwägungen

E. 7

mai 1991 Tribunal militaire de division 2: Le président, colonel Jacques Couyoumtzélis
F34450 456

Le président du tribunal militaire de division 10A, A vous: vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le mercredi 3 juillet 1991, à 8 h. 15, à Sion, Salle du Grand Conseil, Grand-Pont 4, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions, sous réserve d'admission de votre demande de relief de jugement concernant le jugement du tribunal militaire de division 10A du 17 mai 1990. Si vous ne vous présentez pas, ce jugement sera définitif et exécutoire.

E. 8

mai 1991 Tribunal militaire de division 10A: Le président, lt-colonel Jean-Marc Gaist
F34450 30 Feuille fédérale. 143' année. Vol. II 457

Citations Le président du tribunal militaire de division 2, A vous: tous deux actuellement sans domicile connu; vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le jeudi 6 juin 1991, à 8 h. 30, à Aubonne, Maison de Ville, Salle du Tribunal de district, place du Marché 1, sous l'inculpation, pour Wachtl, de refus de servir, et pour Jost, de refus de servir, en outre, d'insoumission intentionnelle, et pour la révocation éventuelle d'un sursis, demande de relief. Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

E. 10

106 569 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.